

Albertville

le
de 2 Juin 1959.Province
Provincie :

(1) N° 13/Ch.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage : 1.Objet
Voorwerp :**Rapport chasse.**
-----*à me restituer J.V.A.*

- TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur le Commissaire de District du Tanganika à ALBERTVILLE avec l'assurance de ma considération très respectueuse.
 - Monsieur l'Administrateur de Territoire à ALBERTVILLE avec l'assurance de ma considération très distinguée.
 - Monsieur Ch. VAN DER ELST, Président de la Commission Permanente de la Chasse et de la Pêche, avec l'assurance de ma considération respectueusement dévouée.
 - Monsieur JOBAERT à Mwene Ditu, avec bien cordiales salutations et mes bons voeux de prompt rétablissement.
-

Monsieur le Gouverneur de la Province
du Katanga àELISABETHVILLE.-

Monsieur le Gouverneur de la Province,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver, à toutes fins utiles, copie de mon rapport chasse de ce jour.

Du 17 septembre 1958 au 1er mars 1959 je me trouvais en congé de fin de terme et n'ai pu établir valablement mon rapport pour le 15 avril. Le rapport suivant vous parviendra début octobre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération très respectueuse.

Le lieutenant de chasse,

- A. Letiexhe.-

RAPPORT SEMESTRIEL (DU 1er OCTOBRE
1958 AU 31 MARS 1959.)

Du 17 septembre 1958 au 1er mars 1959, je me trouvais en congé en Europe, d'où inutilité et difficulté d'établir mon rapport en temps voulu.- Pendant ce temps les gardes-chasse furent gérés par M. Chef de Territoire d'Albertville avec l'assistance de Mr. Herman des T.P.

- 1°/ Zônes spécialement surveillées : Le Territoire d'Albertville, spécialement zone
- a) des Km 0 (Albertville) jusque 120 (Kymbi)
 - b) des Km 0 (Albertville) jusque 175 (route de Kapona)
 - c) des Km 0 (Albertville) jusque 130 (Lambo Kilela 5°//)
 - d) des Km 0 (Albertville) jusque 60 (Kabimba) et l'intérieur, en face de ces routes.

Ces régions sont visitées régulièrement.

2°/ Particularités marquantes :

- a) végétation : typiquement favorable au gibier bien mieux que dans les autres Territoires du District. La région d'Albertville est favorisée et il y a lieu de garder à la réserve actuelle et aux Domaines projetés tout l'intérêt qu'il convient.
- b) Relief : assez perturbé ce qui est à notre avis un facteur intéressant pour la localisation et la protection de la faune.
- c) Points d'eau: extrêmement nombreux partout.

3°/ Espèces de gibier : (voir rapports semestriels antérieurs et rapports relatifs aux 3 projets de domaines).

Ces inventaires ci-dessus se rapportent au Territoire d'Albertville exclusivement.

I.- MAMMIFERES.

A. Primates:

1.) Singes

a) Anthropomorphes:

1.) Gorille : en principe n'existe pas.

Une prospection dans la forêt de haute montagne de 5°// fera apparaître les espèces de singes que l'on y rencontre. Elle est prévue pour cette saison sèche.

2.) Chimpanzé : existe un peu partout dans le Territoire.

b) Cercopithécides

3) Colobes : existent un peu partout dans le Territoire.

4) Cercopithèques:

- a) Singe argenté ou bleu: existe
- b) Singe doré : existe vraisemblablement

(nos permis administratifs devraient nous autoriser à abattre "I" singe de chaque espèce sauf

chimpanzé) afin de nous permettre leur identification qui est très difficile.

A noter qu'il est extrêmement désagréable pour un O.P.J. Chasse de devoir se mettre en défaut par abattage sans permis.

II - LEMURIENS:

5) le Grand Lémuriens existe vraisemblablement. Je n'ai jamais eu l'occasion de les examiner de près.

B.- Carnivores:

6) Lion existe aux Muhilas uniquement.

7) Léopard - existe partout mais rare.

8) Hyènes - existent un peu partout.

C.- Pholidotes:

9) Pangolin : existe un peu partout mais très rare.

D.- Tubulidentés:

10) Oryctérope : existe un peu partout.

E.- Ongulés:

a) Procavidés

11) Damans : existe, d'après les indigènes. Je ne l'ai jamais observé.

b) Equidés

12) Zèbres : n'existent pas.

c) Rhinocerotidés : n'existent pas.

d) Eléphantidés :

13) a) Eléphant d'Afrique : existe un peu partout. Est nombreux dans le Nord et l'Ouest du Territoire, moins nombreux aux Muhilas.

14) b) Eléphant nain : il existe dans le Nord une variété de petits éléphants de 2 m de hauteur environ. J'ignore leur appellation exacte. Des photos seront envoyées pour le rapport de fin d'année.

III.- PARAXONIENS.

15) Hippopotames : encore bien représentés (lac Tanganika et Katibili, rivières Lubandaye, Luama, Lukuga.)

Des abattages clandestins ont lieu chaque année.

J'estime que le seul remède est de délivrer l'autorisation pour l'hippopotame par an à chaque Chef intéressé. Cela ne représenterait qu'une toute petite partie du croît annuel. Ainsi les chefs seraient armés pour nous renseigner les autres infractions. En général ils ne le font pas parce que eux-même, non munis de permis en ont abattu.

En renseignant les infractions de leurs administrés ils risquent les pires ennuis. Il faut de leur donner la possibilité de sévir.

SUIDES:

- 16.) Phacochère : existe mais se fait rare. Les bambote l'abattent facilement avec des flèches empoisonnées.
- 17.) Potamochère : est nombreux mais pas trop, sauf peut être aux Muhilas.
- 18.) Hylochère : existerait dans la forêt de montagne près du 5°// et jusqu'à \pm 50 Km au Sud (chaîne côtière).

BOVIDES:

- 19.) Antilope noire : assez courante aux Muhilas dans la région proposée en Domaine.
- 20.) Antilope rouane: très courante au même endroit.
- 21.) Céphalophe des bois: existe, surtout dans le Nord du Territoire
Oréotrague : existe partout dans les montagnes notamment dans la zone proposée en Domaine aux Muhilas.
- 22.) Cob Defassa : existe un peu partout. Très méfiant, se cache constamment (réserve de chasse).
- 23.) Cob de Vardon : existe dans la réserve de chasse et dans les plaines de la Luama.- Dans la plaine de la Luama au Nord du Territoire, il en existait des dizaines de milliers il y a quelques années (vers 1950). Elles deviennent très rares, ces populations vivant surtout du commerce de la viande.
Ces antilopes vont se regrouper dans la réserve actuelle si nous conservons des Gardes-chasse surveillés.
- 24.) Le Situtunga : existe partout dans les grandes marais.
- 25.) K u d u : n'existe pas.
- 26.) Antilope Bongo (Bangana ou Mangala)
existe : 1/ dans la réserve de chasse (j'en ai vu 13 l'an dernier);
2/ dans la forêt de montagne du 5°// jusqu'à \pm 50 Km au Sud de celui-ci;
3/ en région des montagnes Bakalanga (Ouest-Nord du Territoire).
- 27.) Eland : existe aux Muhilas dans la région proposée en Domaine. Il faudrait absolument les garder.
- 28.) Bubale: existe un peu partout, ainsi qu'au Muhilas.
- 29.) Redunca: existe un peu partout.
- 30.) Antilope harnachée: idem. très nombreuse.
- 31?) Sylvicapra grimmia: idem.

32. → Buffle : assez nombreux. On a constaté que les troupeaux se regroupent et sont moins méfiants, là où les gardes ont patrouillé régulièrement.

En ce qui concerne la protection des espèces ci-dessus, la législation actuelle est satisfaisante, sauf évidemment pour le commerce de viande où on ne sera jamais assez sévère. Au fur et à mesure que la législation change, les trafiquants étudient les meilleurs moyens d'organiser leur défense.

Lors d'un voyage à pied de Kapona à Albertville via ces rivières Lubanda- Lubayu- signal Kiae, 4 jour, j'ai observé :

35 antilopes guib	(± 20 groupes)
26 Redunca	(± 10 groupes)
6 buffles	(1 groupe)
24 rouanes	(± 3 groupes)
6 antilopes noires	(2 groupes)
30 élands	(1 groupe de 27 + 3 isolés).
20 bubales	(en 2 groupes)
20 oréotragues	(en 4 groupes)
3 phacochères	isolés
30 à 50 sylvicapra grimmia.	

4°/ Augmentation du Gibier.

Elle est certaine en ce qui concerne les buffles en région de montagne. Elle est due à la surveillance. Jadis il n'y avait pas de gardes dans notre Territoire. Il y avait quasi autant de camps de chasse que de troupeaux.

Ces animaux sont sédentaires mais ont tendance à se réfugier dans zones où il ne reçoivent pas un coup de fusil chaque jour. Ils deviennent moins nocturnes en certains endroits.

5°/ Diminution du gibier.

La diminution est forte pour les antilopes Redunca (causée par la chasse européenne) et des antilopes Cob de Vardon (causée par collets métalliques).

La législation actuelle est suffisante mais il faudrait l'appliquer. Il faudrait aussi que les ruraux bénéficient officiellement d'une part du revenu du capital gibier dont il est si souvent question. Ceci est un facteur psychologique de la protection de la faune.

6°/ Feux de brousse.

Le brûlage hatif est pratiqué dans la réserve de chasse et aux Muhilas. Sinon les pygmoides feraient des feux circulaires à tout détruire.

Pour cela il nous faut des gardes.

Les chefs ont marqué accord cette année pour surveiller leurs terres afin que ces feux soient évités mais il ne faut s'attendre à aucune amélioration si ce n'est pas le personnel de gardiennat.

7°/ Dégats aux cultures.

Il y a eu des dégats par les éléphants mais moindre que l'an dernier.

Aucun éléphant n'a été abattu. Les troupeaux ont simplement été refoulés.

Toutefois 2 éléphants ont été blessés en Territoire de Baudouinvillie. Les cultivateurs ont été prévenus que nous leur enverrons les chasseurs cornacs le jour de leur demande mais qu'en cas d'exagération des dégats, jamais plus les gardes ne se déplaceront dans ces villages. Les chefs de villages sont prévenus à chaque occasion de cette procédure.

8°/ Propagande auprès des chefs pour la protection de la faune.

Cette propagande est en cours.

Les chefs semblent s'y intéresser et prétendent que pour les armer à signaler les infractions ils devraient recevoir une autorisation pour abattre chacun 2 ou 3 éléphants chaque année au profit de leurs gens. C'est là, je crois une revendication justifiée et parfaitement logique. A condition que tous les abattages clandestins cessent. Comment voudrait-on obtenir des chefs qu'ils fassent cesser des infractions qu'ils pratiquent eux-mêmes.

9°/ Refuges à éléphants:

- I refuge au Nord du Territoire d'Albertville peut être considéré comme prêt; c'est la réserve de chasse.

- il en faudrait un autre aux Muhilas.

10°/ Tourisme:

Il est tout indiqué de favoriser le tourisme par un domaine de chasse rapportant aux autochtones.

11°/ Ornithologie:

Peu d'observations cette année.

Nous pouvons, sur demande, envoyer des dépouilles mais il faudrait être couvert par un permis autorisant l'abattage d'un oiseau de chaque espèce.

12°/ Braconnage : Fortement réduit; les gardes-chasse font des barrières de nuit sur toutes les routes, sillonnent les zones à gros gibier, enlèvent les collets etc... - la chasse de nuit a diminué.

13°/ Répression :

Il fut dressé 10 procès-verbaux et environ 40 infractions furent traitées en tribunaux de chefferie pour les affaires coutumières - Le nombre de P.V. a diminué suite à la prévention du braconnage par l'installation des gardes.

14°/ Suggestions pour la répression:

Garder au moins 8 gardes-chasse et obtenir dès le mois prochain des suppléments de crédits afin de ne pas devoir suspendre ou renvoyer ce personnel.

15°/ Remarques concernant les Gardes-chasse:

Ils sont très actifs à condition d'être très surveillés. Leur formation a été excellente.

16°/ Commentaires - Suggestions.

Les juges de polices sont surchargés, les O.P.J. sont surchargés et ne sauraient acter toutes les affaires de chasse. Il faudrait pouvoir faire traiter en tribunaux coutumiers le maximum de délits, qui sont d'ailleurs très souvent des délits prévus par la coutume.

17°/ Renseignements: Seront demandés dans chaque cas particulier.

18°/ Domaine proposé aux Muhilas.

Nous avons établi une carte l'an dernier. Elle sera complétée cette année, si l'on peut espérer voir se créer ce Domaine.

19°/ Réserve de chasse (dite des 4 routes)

Est très activement surveillée cette année puisque nous avons été autorisés à engager 4 Gardes. Deux sont déjà en service. Quelques centaines de collets métalliques y ont été enlevés au cours du mois de mai.

Albertville, le 1er juin 1959.

Le lieutenant de Chasse,

A. Letiexhe.-

